



CAP CLIMAT, 4^{ÈME} ÉDITION,
LE 30 JUIN 2011 À L'ATRIA D'ARRAS

UNE ÉDITION
AUX COULEURS DU **SRCAE**
ET DES NOUVEAUTÉS
DU **PLAN CLIMAT**
NORD-PAS DE CALAIS !

ACTES



PLAN CLIMAT
NORD - PAS DE CALAIS

D R E A L

4^{ÈME} CLAP POUR CAP CLIMAT

LE PROJET DE SRCAE ET LES NOUVEAUTÉS DU PLAN CLIMAT NORD-PAS DE CALAIS

A l'origine de CAP Climat, la volonté des cinq institutions régionales de coopérer ensemble dans une lutte concertée contre les changements climatiques, et d'y associer le plus grand nombre d'acteurs régionaux. Pour cette 4^{ème} édition, première à être portée par le Pôle Climat Nord-Pas de Calais (Cerdd) qui soufflait pour l'occasion sa première bougie, l'actualité et les discussions ont été vivement occupées par le projet de Schéma Régional Climat Air Énergie... mais aussi par les très attendues évolutions du Plan Climat Nord-Pas de Calais et de ses tout nouveaux outils, le Pôle Climat et le futur Observatoire Climat qui sera inauguré en janvier 2012.

Pour répondre aux besoins exprimés par les acteurs en 2009, le Pôle Climat est né en juin 2010 avec pour vocation de centraliser les ressources climat, les mettre en partage et générer de l'échange entre acteurs. Parmi ses premières missions figurait le portage d'une étude de préfiguration sur un Observatoire Climat pour le Nord-Pas de Calais.

Le projet d'observatoire et les activités du Pôle Climat ont été présentés aux 200 participants de CAP Climat. Dernier point d'actualité du Plan Climat Nord-Pas de Calais, le groupe "Eco-responsabilité" des institutions régionales a présenté un point d'avancement de ses travaux.

► Les actualités du Plan Climat Nord-Pas de Calais > pages 4 et 5

Les intervenants : Hervé Pignon, Directeur Régional de l'Ademe Nord-Pas de Calais, Hervé Poher, Vice-Président du Département du Pas-de-Calais, Jean Schepman, Vice-Président du Conseil Général du Nord

À l'heure où nous imprimons ces lignes, la phase de consultation publique autour du projet de SRCAE n'est achevée que depuis peu et il est difficile d'augurer précisément des changements qui seront introduits dans la copie initiale. Cependant, les débats du 30 juin auront préfiguré pour partie les avis exprimés sur le projet rendu public à l'automne 2011 et débattu lors de réunions territoriales ; c'est ce que nous vous proposons de découvrir dans les pages à venir. Bien qu'ambitieux, le SRCAE devra être complété par d'autres

mesures pour permettre d'atteindre le facteur 4. Aussi les institutions ont-elles souhaité rassurer les acteurs en affirmant qu'elles n'attendraient pas le terme des 5 ans prévus pour l'évaluation du SRCAE pour l'enrichir de nouvelles perspectives, de nouveaux objectifs. Petit bonus, notre dynamique régionale a bénéficié lors de cette édition de CAP Climat du regard de nos homologues européens, réunis à l'occasion d'une réunion du réseau Climact Régions dont nous vous livrons un aperçu.

► Présentation du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) : enjeux, objectifs, diagnostic et grandes orientations > pages 6 à 12

Les intervenants : Emmanuel Cau, Vice-Président du Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Michel Pascal, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Pierre Stussi, Secrétaire Général aux Affaires Régionales, et les bureaux d'étude en charge de l'élaboration du SRCAE : Energies Demain & RCT, ainsi qu'ATMO Nord - Pas de Calais

À tous les niveaux, la mise en œuvre de politiques climat soulèvent des interrogations partagées sur la cohérence entre les différents outils à l'échelle du territoire (mais aussi entre les territoires), la mobilisation des acteurs, les mesures d'incitation et enfin les financements à mobiliser. Une table-ronde enrichie de points de vue variés sur la conduite de projets de lutte contre les changements climatiques et de la participation exceptionnelle de Serge

Lepeltier, ancien ministre et ambassadeur pour la France dans les négociations internationales sur le climat.

► Les conditions d'une mobilisation à toutes les échelles > pages 14 à 18

Les intervenants : Serge Lepeltier, Ambassadeur pour la France dans les négociations internationales sur le climat, Daniel Delalande, chef du département de lutte contre l'effet de serre au Ministère de l'Écologie, Michel Sergent, Sénateur du Pas de Calais et Président de la Fédération départementale de l'Énergie 62, Louardi Boughedada, Vice-Président en charge du Plan Climat de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Et enfin : les associations du territoire régional continuent de développer leur créativité et leur savoir-faire dans l'appui qu'elles peuvent apporter aux dynamiques climat ! Entre point de vue sur le SRCAE, innovation citoyenne dans la production d'énergies renouvelables et un focus sur les enjeux de la qualité de l'air, ce sont aujourd'hui des acteurs bien identifiés et incontournables dans les réflexions autour du climat en Nord-Pas de Calais. (Re)découvrez l'ADAV, l'APPA et le Pôle Coopératif Énergie-Environnement Nord-Pas de Calais, trois acteurs choisis cette année parmi les 12 stands du Forum de Cap Climat.

► Zoom sur quelques intervenants du Forum ressources et initiatives > page 19

PLAN CLIMAT NORD-PAS DE CALAIS ET SRCAE : L'ARTICULATION

Depuis 2008, l'Etat, le Conseil Régional, l'ADEME et les Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais coopèrent autour des enjeux climatiques dans le cadre du Plan Climat Nord-Pas de Calais.

Celui-ci repose, depuis le début, sur la concertation et la construction collective avec de nombreux acteurs publics et privés ainsi que sur le réseau des 60 signataires de la Charte Plan Climat. Un rendez-vous annuel permet de rassembler ces forces vives, il s'agit de CAP Climat (Comité d'Animation Partenarial).

En 2010, la nécessité d'écrire, en application de la Loi Grenelle II, le SRCAE (décret n°2011-678 du 16 juin 2011), est venue enrichir d'un nouvel exercice la dynamique régionale.

Le SRCAE constituera le cadre stratégique qui définit les orientations et objectifs aux horizons 2020 et 2050 en matière de réduction des émissions de GES, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'adaptation aux changements climatiques.

Les SRCAE spécifient la contribution de chaque région à la mise en œuvre des engagements nationaux concernant la réduction des émissions de polluants atmosphériques, l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation au changement climatique.

Trois volets les composent :

- un **rapport** qui dresse le **diagnostic et les perspectives aux horizons 2020 et 2050**, avec une évaluation des émissions de GES en région, une analyse de la vulnérabilité de la région aux effets des changements climatiques, une évaluation de la qualité de l'air, un bilan énergétique et une évaluation du potentiel de développement de chaque filière d'énergie renouvelable et de récupération.
- un **document d'orientations** qui détaille l'ensemble des recommandations, orientations et objectifs, à l'échelle régionale, en matière de réduction des émissions de GES, de lutte contre la pollution atmosphérique, de développement des filières d'énergies renouvelables et d'adaptation aux changements climatiques.

- une **annexe "schéma régional éolien"** qui présente les zones favorables au développement de l'éolien, délimitées en fonction de critères (potentiel, espaces naturels, paysages, patrimoine naturel et culturel, contraintes techniques et servitudes).

3 scénarii SRCAE

Lors des travaux d'écriture du SRCAE, 3 scénarii ont été étudiés :

- l'absence de toute mesure visant à modifier les modes de production et de consommation énergétique,
- la stricte application des mesures réglementaires résultant des Lois Grenelle I & II
- un scénario dit "Objectif Grenelle" qui, partant des objectifs français à 2020 et 2050, décline en orientations concrètes les mesures à prendre en Nord-Pas de Calais.

De l'intégration Climat, Air et Energie

L'une des nouveautés du schéma repose sur le croisement de politiques thématiques jusqu'ici distinctes : la politique de la qualité de l'air et les politiques énergétique et climatique. Ainsi le SRCAE comporte un diagnostic "qualité de l'air" et précise, pour chaque orientation, ses impacts sur la qualité de l'air. Il intègre et remplace le Plan Régional Qualité de l'Air (PRQA) et définit donc des orientations permettant, pour atteindre les normes de qualité de l'air, de prévenir ou réduire la pollution atmosphérique, ou d'en atténuer les effets.



LES ACTUALITÉS DU PLAN CLIMAT NORD-PAS DE CALAIS

LES ACTEURS CLIMAT DE MIEUX EN MIEUX OUTILLÉS

Parce que CAP Climat est le rendez-vous annuel des acteurs du climat en Nord-Pas de Calais, ce temps fort doit contribuer à mettre en lumière, année après année, les réalisations du Plan Climat Nord-Pas de Calais. Celui-ci continue de développer les réflexions initiées en 2009 et à s'enrichir des outils susceptibles de répondre aux attentes exprimées alors par les acteurs. Tour d'horizon de trois chantiers prioritaires en 2011.



Hervé Poher

"Le Pôle Climat est un outil au service des décideurs, des militants de l'avenir et des gens de bonne volonté."

Hervé Poher,
Vice-Président du Conseil
Général du Pas-de-Calais

LE PÔLE CLIMAT NORD-PAS DE CALAIS : UN ESPACE DE RESSOURCES ET DE RENCONTRES AU SERVICE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Lors de la concertation régionale organisée autour du projet de Plan Climat Nord-Pas de Calais, la création d'un lieu ressource sur le climat a été souhaitée pour accompagner la région vers la division par 4 de ses émissions de GES par rapport à 1990. Le Cerdd (Centre ressource du développement durable) a été choisi pour développer à partir de juin 2010 ce nouveau Pôle Climat.

Visiblement déçu du Sommet de Copenhague, Hervé Poher, Vice-Président du Département du Pas-de-Calais, a souligné, dans ce contexte, l'importance d'un outil aussi tangible que le Pôle Climat : *"l'environnement ne peut pas s'adapter en fonction d'un calendrier électoral"*. Depuis sa création, le Pôle Climat montre notamment qu'à tout problème, il y a un embryon de solution.

Pour dissiper toute confusion, Michel Pascal a fait remarquer la différence entre la démarche "Plan Climat" et l'outil "Pôle Climat" qui en est issu. *"Le Plan Climat, c'est d'abord une démarche, qui s'articule avec les autres plans territoriaux et qui a nourri le SRCAE"*, a complété Emmanuel Cau. Dans le cadre du Plan Climat, la Région et l'ADEME accompagnent des plans climats territoriaux, dans leur financement. Quant au Pôle Climat, il permet de savoir où s'adresser et quels dispositifs existent. Pour en savoir plus, Emmanuelle Latouche, sa directrice, a signalé l'existence d'une lettre d'info bimestrielle et de rubriques sur le site Internet du Cerdd.

Trois missions composent la feuille de route du Pôle Climat

- L'animation de la dynamique Plan Climat Nord-Pas de Calais : le Pôle Climat facilite la coopération entre les institutions, les rencontres, la diffusion d'informations, et coordonne l'organisation de CAP Climat.
- Le partage des connaissances et des ressources sur les thématiques du climat : le Pôle Climat rassemble, analyse et diffuse les informations et les ressources liées au climat pour contribuer à la prise en compte du changement climatique dans les décisions des acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associations, institutions).
- Le portage de l'étude exploratoire pour la définition et la préfiguration d'un Observatoire du Climat en Nord-Pas de Calais : pour améliorer la disponibilité de données locales relatives au climat et aux émissions de GES, le Pôle Climat s'est vu confier la conduite des travaux préalables à la construction d'un Observatoire Climat pour le Nord-Pas de Calais (lancement en janvier 2012).

Des services pour tous

Actualités, ressources, infos réglementaires, initiatives... rassemblées dans :

- Les rubriques "climat" du site Internet du Cerdd : www.cerdd.org
- Un Fil d'Info Climat Energie à recevoir dans votre boîte mail tous les deux mois.

Le Pôle Climat est disponible (climat@cerdd.org) pour :

- Répondre à vos questions (service Question / Réponse Climat-Energie)
- Vous orienter vers les bons interlocuteurs
- Vous procurer les ressources utiles.

Et aussi des temps d'information et d'échanges, repérés ou organisés pour tous à retrouver sur www.cerdd.org

L'OBSERVATOIRE CLIMAT : UN OUTIL INDISPENSABLE À LA DÉCISION ET AU SUIVI !

À l'issue d'un précédent CAP Climat, il avait été décidé de mener une étude de faisabilité sur la création d'un Observatoire Climat pour la région. *"Il nous faut un thermomètre pour savoir exactement où nous en sommes"*, a expliqué Hervé Pignon, le Directeur Régional de l'Ademe, pour justifier ce projet qui permettra de rassembler, voire de créer, des références partagées sur le climat.

L'Observatoire du Climat Nord-Pas de Calais s'inspirera de l'expérience d'autres régions françaises ou européennes déjà dotées d'un tel observatoire. L'étude de faisabilité a été confiée au bureau d'étude I Care Environnement et suivie par le Comité de Pilotage et un Comité partenarial impliquant ATMO Nord-Pas de Calais, Météo France, ainsi que deux territoires de la région. Le champ et les missions du futur Observatoire ont ainsi été définis en mars 2011. Ont ensuite été précisés le budget, les ressources humaines, la gouvernance et textes structurants de l'observatoire, et bien sur les indicateurs que devra produire l'Observatoire.

Les missions de cet Observatoire seront de **collecter toutes les données et informations permettant d'expliquer ou de visualiser les phénomènes** liés au climat, mais aussi de **les diffuser et ainsi d'accompagner**, en apportant un outil d'aide à la décision, les bénéficiaires de ces informations. Ce projet vise de larges champs d'observation qui s'inscrivent d'emblée dans une lecture transversale du changement climatique :

- les pressions exercées par les humains (productions et consommations d'énergie, émissions de GES...),
- l'état de la nature et des territoires sur lesquels ces pressions sont exercées,
- les réponses à apporter pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

L'Observatoire sera porté par le Pôle Climat et sera opérationnel dès janvier 2012, même s'il restera encore quelques réglages à effectuer. La question de la gouvernance se pose notamment, entre les "observés", les citoyens, les collectivités locales,...



Hervé pignon

LES INSTITUTIONS PRENNENT LEUR DD-RESPONSABILITÉ

Les institutions du Plan Climat Nord-Pas de Calais se sont engagées à mener des actions internes exemplaires en faveur du développement durable et du climat, détaillées par Jean Schepman, Vice-Président du Conseil Général du Nord. Au total, ce sont près de 23 000 agents concernés et des initiatives, connectées et transversales, qui conduisent à plus de DD-responsabilité.



Jean Schepman

L'exemplarité des cinq institutions se traduit par des mesures d'incitation et une animation interne, destinées à généraliser ces bonnes pratiques dans les institutions régionales... avec un poids considérable des cinq donneurs d'ordre dans les achats public régionaux...

Pour plus d'efficacité et d'exemplarité, les 5 institutions se sont dotées d'un groupe de travail DD-responsabilité leur permettant de mettre en cohérence leurs démarches respectives. Composé de 11 correspondants, ce groupe veille à faire partager les expériences et les ressources et à construire des indicateurs communs : une quarantaine en tout, réunis sous la forme d'un tableau de bord partagé.

Quelques actions phares : construction et rénovation de 35 lycées et collèges HQE ou BBC, actions de maîtrise de l'énergie, réalisation de 8 Plans de Déplacement d'Administration, des opérations de restauration collective durable dans les collèges et lycées, ou encore un volet social favorisant la féminisation des effectifs et l'embauche de travailleurs handicapés...

Enseignements et perspectives

Pour réussir une démarche DD-responsable dans une institution, les conditions à réunir :

- un portage politique
- un coordinateur technique identifié et des correspondants dans les services
- une feuille de route avec un dispositif de suivi-évaluation partagé
- des moyens financiers affectés
- une implication de la hiérarchie intermédiaire
- une appropriation par les agents (formation).

EN SAVOIR PLUS

Les présentations complètes sont à retrouver dans le dossier Cap Climat de www.cerdd.org

PRÉSENTATION DU SCHÉMA RÉGIONAL CLIMAT AIR ÉNERGIE (SRCAE) :

LE SRCAE À LA HAUTEUR DES ENJEUX CLIMATIQUES EN NORD-PAS DE CALAIS ? LE DÉBAT

La matinée de la 4^{ème} édition de CAP Climat était dédiée au projet de Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), avant que celui-ci ne passe en consultation publique pour être définitivement arrêté début 2012. Cette présentation a été l'occasion pour les participants de saluer les ambitions de ce plan d'actions, mais aussi de revenir sur certaines questions laissées en suspens... et, en particulier, de questionner l'ambition non atteinte du Facteur 4, malgré des résolutions rejoignant l'objectif du 3*20.

Exercice imposé à toutes les régions par la loi Grenelle II, l'élaboration d'un Schéma Régional Climat Air Énergie a permis au territoire du Nord-Pas de Calais d'affiner sa stratégie de lutte contre le réchauffement climatique et d'adaptation aux changements à venir.

Pour ce faire, plusieurs instances de travail avaient été mises en place début 2011. Ainsi, 9 ateliers thématiques (plus de 20 réunions en 6 mois), un **comité territorial et un comité de pilotage devaient permettre d'impliquer de nombreux acteurs du territoire** : élus, acteurs économiques, associations, services de l'État... C'est dans un calendrier très serré que ceux-ci ont du dresser le bilan de la situation à l'échelle locale, déterminer les objectifs à atteindre, scénariser le chemin à parcourir, quantifier et définir les orientations à pour y parvenir, choisir des indicateurs de suivi et d'évaluation.

Où en est-on ? Le diagnostic

La deuxième innovation du SRCAE a été la **réalisation d'un diagnostic préalable prenant en compte les spécificités du territoire**, un travail important que Michel Pascal, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), tenait à souligner : *"Pour moi, un bon diagnostic c'est 50% de la thérapie et c'est 50% du schéma"*. Un état des lieux complet a ainsi été dressé sur les données régionales liées au climat : bilan énergétique, inventaire des polluants atmosphériques, bilan des émissions directes de GES...

1 Première particularité, en terme de consommation énergétique avec la vocation industrielle du Nord-Pas de Calais :

Damien Joliton du bureau d'étude Énergie Demain a brossé aux participants le portrait d'un Nord-Pas de Calais marqué par une forte présence industrielle très énergivore, qui fait de notre région un territoire plus consommateur d'énergie que le territoire français. L'industrie représente ainsi la moitié des consommations énergétiques régionales, dont la moitié est due au secteur sidérurgique. Dans le bilan des émissions de GES, on retrouve également cette particularité industrielle avec la moitié des émissions issues de ce secteur. Pour le reste, la part des consommations énergétiques demeure assez classique : ¼ pour le bâtiment et le résidentiel, ¼ pour les transports.



Pierre Stussi

2 Seconde particularité, la maigre part des énergies renouvelables sur le territoire (3% des consommations contre 11% au niveau national).

DÉFINITIONS

Facteur 4

Le Facteur 4, inscrit dans la loi "Programme des orientations de la politique énergétique" du 13 juillet 2005 (dite "loi POPE"), correspond à un objectif de division par quatre des émissions de GES d'ici à 2050 par rapport à celles enregistrées en 1990, soit une réduction des émissions de GES de 3% par an en moyenne.

3*20

Le paquet énergie-climat de l'Union européenne est un plan d'actions adopté en décembre 2008 qui définit la politique européenne de lutte contre les changements climatiques à l'horizon 2020. Ce plan fixe la réalisation de l'objectif "20-20-20" ou "3*20" visant à :

- Porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie de l'UE à 20 % en 2020 (objectif porté à 23% pour la France)
- Économiser 20% sur la consommation d'énergie de l'UE par unité produite d'ici à 2020 ;
- Réduire les émissions de GES de l'UE de 20 % d'ici 2020, par rapport à 1990.

ENJEUX, OBJECTIFS, DIAGNOSTIC ET GRANDES ORIENTATIONS

En effet malgré un **fort développement de l'éolien en Nord-Pas de Calais et des efforts portés sur l'énergie solaire, ceux-ci ne compensent pas la faiblesse "naturelle"** des autres énergies renouvelables, comme le bois de chauffage, l'hydroélectricité...

3 Troisième particularité, la problématique de la qualité de l'air, mise à mal en Nord-Pas de Calais à la fois par son industrie, le poids des transports routiers (la région étant à la fois fortement péri-urbanisée et offrant de nombreux axes traversants), ou encore son agriculture intensive... Emmanuel Verlinden d'ATMO Nord-Pas de Calais (organisme chargé de la surveillance de la qualité de l'air) a rappelé quant à lui l'étroit lien entre qualité de l'air et santé. Dans son diagnostic, le SRCAE se devait donc également d'identifier les communes dites "sensibles" en matière de polluants atmosphériques et d'évaluer les plus nocifs pour la santé, en particulier les oxydes d'azote et les poussières en suspension.

4 Quatrième et dernière des particularités qui ont occupés les débats de cette 4^{ème} édition de CAP Climat, la densité urbaine et l'ancienneté du parc de logements : une caractéristique qui donne lieu à des préoccupations spécifiques, à la fois en matière d'aménagement du territoire, et de réhabilitation dudit parc.

Définir les objectifs et le chemin à parcourir

Parmi les premières régions françaises déjà dotées de leur propre Plan Climat, le Nord-Pas de Calais manquait toutefois d'objectifs chiffrés déclinant les engagements nationaux et internationaux. La grande nouveauté introduite par le SRCAE est qu'il permet de **déterminer précisément la contribution régionale à l'effort national**.

Baptisé "Objectif Grenelle", le scénario vise donc les cibles fixées par le Grenelle II, ce qui suppose d'aller au-delà des mesures réglementaires actuellement en vigueur, en termes de développement des énergies renouvelables, de réduction des consommations énergétiques, de réduction des émissions de GES...

Pour Pierre Stussi, le Secrétaire Général aux Affaires Régionales, ce schéma représente *"un complément substantiel"* des mesures prises au niveau national pour parvenir au 3*20 et s'orienter vers le facteur 4 [voir encadrés en page 6]. Selon le représentant de l'État, en effet, les leviers réglementaires et fiscaux nationaux, tels le Plan Bâtiment, ne suffisent pas pour atteindre les objectifs français à l'horizon 2020. Des déclinaisons régionales sont indispensables pour **agir au niveau des causes des réchauffements climatiques** : *"c'est là que les Schémas Régionaux Climat Air Énergie prennent tout leur sens, pour jouer sur toute une série de facteurs, que sont les déplacements, l'aménagement du territoire, les comportements de production et de consommation et la déclinaison très concrète de toutes les priorités nationales"*.

Pour Emmanuel Cau, *"le travail accompli pour l'élaboration du SRCAE, même s'il est loin d'être parfait a permis des avancées significatives"*. Le vice-président du Conseil Régional s'est notamment félicité du Schéma Régional Éolien, une annexe du SRCAE, allant au-delà des mesures imposées par la loi : deux communes sur trois concernées, expérimentation sur le petit éolien... Et Emmanuel Cau de citer deux autres avancées significatives pour lui du schéma : *"la prise en compte des modes de consommation et de production - là on commence à toucher les émissions indirectes de GES - et la prise en compte partielle de la motion adoptée au mois d'avril par le Conseil Régional sur la sortie du nucléaire"*... bien que l'élu regrette que la sortie du nucléaire ne soit pas inscrite de manière plus littérale dans le projet de SRCAE, de même qu'une politique encore plus volontariste en faveur des énergies renouvelables.



Emmanuel Cau

DÉFINITION

Le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) : un levier financier au service des projets de maîtrise de l'énergie

Le dispositif des CEE, introduit par la loi "Programme des orientations de la politique énergétique" du 13 juillet 2005 (dite "loi POPE"), repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie, les "obligés". Après une première période dont l'objectif fixé par l'État de 54 TWh cumac a largement été dépassé (65 TWh cumac), le dispositif des CEE est entré dans une 2^{ème} période démarrant le 1^{er} janvier 2011 et s'achevant le 31 décembre 2013 avec un nouvel objectif de 345 TWh cumac.

Visant dans un premier temps les fournisseurs d'électricité, de gaz, de fioul domestique, de chaleur ou de froid par réseaux, le dispositif (qui s'est élargi aux distributeurs de carburants) constitue un instrument financier innovant à mobiliser pour financer les économies d'énergie dans les entreprises et collectivités. Un pôle national pour les CEE, rattaché à la Direction générale de l'énergie et du climat du Ministère de l'écologie, est désormais structuré : pole-national-cee-dgce@developpement-durable.gouv.fr

EN SAVOIR PLUS

Téléchargez le guide CEE Ademe pour les entreprises et pour les collectivités sur www.ademe.fr, rubrique Domaines d'intervention, puis Bâtiment

PRÉSENTATION DU SCHÉMA RÉGIONAL CLIMAT AIR ÉNERGIE (SRCAE) :

Les limites de l'exercice

Grâce à ces engagements forts, le SRCAE doit permettre au territoire d'atteindre la cible du 3*20, mais il n'en va pas de même avec le facteur 4, principal point d'achoppement de ce schéma. Ainsi, déplore Damien Joliton, "même en étant volontariste, l'atteinte de l'objectif facteur 4 à l'horizon 2050 semble relativement compliquée et nécessitera la mise en œuvre de politiques autres et peut-être plus structurelles."

Dans ce contexte, le SRCAE sera-t-il à la hauteur des enjeux climatiques ? Sur le fond, la présentation de quelques-unes des orientations du schéma a suscité de nombreuses réactions et questions du public, révélant ainsi les sujets de consensus mais aussi les désaccords latents entre les différents acteurs du climat en Nord-Pas de Calais. Beaucoup de participants se sont par exemple interrogés sur la question anxiogène des risques de submersion du littoral, certains se voulant rassurants et d'autres clairement catastrophistes. Les avis ne sont pas tranchés non plus sur la question de l'industrie, très caractéristique du territoire régional, ou encore sur la place de la biodiversité, l'implication des citoyens dans la production énergétique, etc.

La question du financement de la mise en œuvre des orientations était également récurrente. Quels moyens et leviers un territoire peut-il mobiliser pour réaliser ses ambitions ?

Enfin, sur la forme, certains participants ont relevé des difficultés à mettre en place une véritable concertation citoyenne sur le schéma, notamment du fait d'un agenda très serré, mais aussi de l'urgence même des questions climatiques.

A ce propos, Michel Pascal a rappelé cette urgence climatique en citant des chiffres inquiétants : "les émissions CO₂ ont augmenté de 2,5% entre 2008 et 2010, si on poursuit sur cette lancée, en 2050, on multiplie par trois les émissions à l'échelle mondiale, or, on doit les diviser par 2... Je vous laisse réfléchir sur les enjeux de notre SRCAE par rapport à ce constat !"



Michel Pascal

UNE CONSULTATION PUBLIQUE À L'AUTOMNE 2011 AVANT L'ADOPTION D'UN PROJET DÉFINITIF EN 2012

La difficulté de la concertation et de la consultation citoyenne sur un projet ayant autant d'ampleur et de répercussions que le SRCAE a continué de faire débat pendant la phase de consultation publique qui s'est déroulée du 15 septembre 2011 au 15 novembre 2011. Cependant, de nombreux avis sur le projet ont été transmis par des associations, des collectivités...

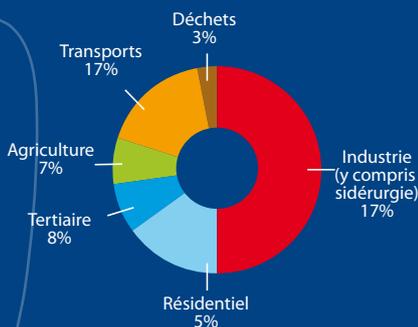
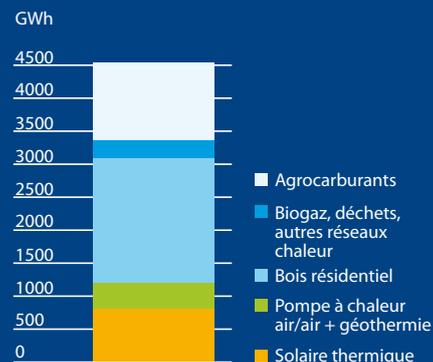
Si un certain nombre d'orientations ont pu être jugées insuffisantes lors de la présentation du 30 juin et de la consultation, c'est essentiellement parce que le SRCAE n'atteint pas a priori le facteur 4, la réduction de 75% des émissions de GES par rapport à celles constatées en 2005, comme prévu par la France et l'Europe.

Cette réalité, connue des institutions, assumée, est aussi présentée comme une limite sur laquelle travailler dans les années à venir. Le SRCAE est volontiers présenté comme un exercice à rééditer, pour proposer de nouvelles solutions, potentiellement plus structurantes, si possible avant l'obligation grenellienne d'évaluation du SRCAE, en 2017. L'observatoire climat devra jouer un rôle important dans cette évaluation et l'identification des domaines de progression.

Enfin, à cette heure, il est difficile de dire si la consultation publique va déboucher sur des orientations plus ambitieuses : le Pôle Climat s'engage, bien entendu, à relayer toutes les nouvelles avancées !

Production d'énergie à partir de sources renouvelables et de récupération en 2009 pour un total de 4,5 TWh

(DREAL NPDC, Energies Demain). Cette production est principalement assurée par la combustion de bois, l'incorporation d'agrocarburants dans les véhicules, la production d'électricité éolienne, l'utilisation de pompes à chaleur et l'exploitation de réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables et de récupération.



Emissions de gaz à effet de serre par secteur en Nord - Pas-de-Calais en 2007 pour un total de 44 MteqCO₂ (total 1990: 47,8 MteqCO₂)
(Norener, Energies Demain - 2008, édition 2010)

Trois secteurs en hausse depuis 1990 : les transports (+23%), le résidentiel (+11%) et le tertiaire (+32,8%)

Quatre secteurs en baisse régulière depuis 1990 : l'industrie manufacturière (-17%), la transformation d'énergie (-3,4%), l'agriculture (-27%) et les déchets (-25,4%).

ENJEUX, OBJECTIFS, DIAGNOSTIC ET GRANDES ORIENTATIONS

ZOOM SUR QUELQUES ORIENTATIONS DU PROJET DE SRCAE

Mettre en œuvre le scénario du SRCAE implique de faire évoluer les pratiques de tous les acteurs du territoire et ce, dans tous les secteurs. Une cinquantaine d'orientations a donc été définie pour atteindre les cibles du schéma. Ces orientations ne pouvant pas être toutes présentées à CAP Climat, les organisateurs en ont choisi six, qui sont autant de "points de passage obligés" : répondant à des enjeux essentiels en termes d'objectifs chiffrés (évolution du mix énergétique, diminution du nombre de kilomètres parcourus...), ou ayant un impact symbolique majeur (adaptation aux changements climatiques, évolution des comportements de consommation...). Illustrées par des films, les orientations présentées ont soulevé nombre d'interventions de la salle.

Comment réduire les consommations d'énergie liées à l'habitat ?

- ▶ **L'orientation** : "Achever la réhabilitation thermique des logements antérieurs à 1975 d'ici 2030"
- ▶ **L'exemple du film** : le bailleur social SIA, avec l'appui de l'Association Régionale pour l'Habitat (ARH), combine différentes techniques pour améliorer l'efficacité thermique de ses logements : isolation extérieure, installation de chaudières à condensation, thermostats... Ces réhabilitations supposent aussi une sensibilisation des futurs locataires.

Cette orientation répond à une situation spécifique à la région Nord-Pas de Calais, dont la part des logements énergivores est singulièrement élevée par rapport à la moyenne nationale, celle-ci étant surtout concentrée dans le parc des logements construits avant 1975. De nombreux acteurs tels l'ARH se sont déjà engagés dans une démarche de réhabilitation thermique, d'où un rythme de 12 000 réhabilitations thermiques par an dans la région. Mais, comme l'a rappelé Jeanne Chaboche, pour atteindre les cibles du SRCAE, il serait nécessaire de multiplier ce rythme par quatre, soit 60 000 réhabilitations par an, et d'améliorer la qualité des rénovations. En France, le rythme actuel est de 100 000 réhabilitations annuelles pour un besoin de 300 000...

Le principal problème de cette orientation, soulevé par plusieurs participants de CAP Climat, reste toutefois son financement et sa mise en œuvre, qui se confronte à différents problèmes selon les différents parcs de logement (parc locatif public ou privé, parc propriétaire privé) et le niveau de vie des habitants. Dans le public, une personne a ainsi confié ses **doutes quant aux leviers permettant d'appliquer les objectifs aux logements individuels privés**. Cette inquiétude a été confirmée par Damien Joliton d'Énergie Demain, lequel, après avoir listé des aides déjà

existantes - l'éco-prêt à taux zéro, les crédits d'impôts pour les matériaux performants par exemple, les subventions de l'ANAH⁽¹⁾ pour la réhabilitation thermique - a avoué leur insuffisance pour garantir les 60 000 réhabilitations prévues par le SRCAE. **Un tel rythme suppose des mesures structurelles**, avec des investissements et des programmes de recherche supplémentaires et la mise en marche d'un tissu professionnel fort et spécifique, des artisans formés, ... Pour Emmanuel Cau, c'est là un exemple particulier sur lequel le schéma doit "se dépasser" : il propose l'exemple du plan 100 000 logements du Conseil Régional, qui vise à atteindre la généralisation en utilisant les leviers nécessaires auprès des habitants, des professions du bâtiment et des mesures d'incitation financière. Michel Pascal se veut également volontariste : "Il n'y a pas assez de dispositifs, mais je lance une sorte d'appel : que l'on utilise au moins ceux qui existent !"

Enfin, côté public à nouveau, un sociologue de l'université d'Artois a évoqué un travail sur les cités minières, avec une réflexion sur les différentes solutions d'isolation, l'implication des habitants, l'auto-construction (intéressante en terme de coût notamment), la place des jardins... Pour lui, il s'agit en fait d'une question plus large que celle des réhabilitations : "quand on part de l'habitat, on arrive à l'urbanisme".

(1) Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat

Comment favoriser l'évolution du mix énergétique utilisé pour le chauffage vers les énergies renouvelables et de récupération ?

- ▶ **Les orientations** : "Favoriser le transfert des systèmes de chauffage utilisant des énergies fossiles vers des technologies performantes et un développement des ENR [...]"
"Développer l'usage du bois individuel [...]"
"Favoriser le développement local des réseaux de chaleur et de froid"
- ▶ **L'exemple du film** : Dans le cadre de son Plan Climat, la mairie de Tourcoing a lancé un grand programme de rénovation de presque toutes les chaufferies communales en substituant autant que possible le fioul et le charbon par du renouvelable. Un investissement que la commune va pouvoir rentabiliser par ses économies d'énergie et la valorisation de ses certificats d'économie d'énergie (CEE, voir encadré en page 7).

Ces orientations visent à diminuer la dépendance aux énergies fossiles dans les bâtiments, via le développement des réseaux de chaleur, du chauffage au bois individuel, des pompes à chaleur, etc. L'exemple de la ville de Tourcoing a mis en exergue comment la collectivité pouvait agir sur son propre patrimoine bâti... mais la question se pose également pour l'ensemble

PRÉSENTATION DU SCHÉMA RÉGIONAL CLIMAT AIR ÉNERGIE (SRCAE) :



De gauche à droite : Emmanuel Verlinden d'ATMO Nord-Pas de Calais, Damien Joliton d'énergies Demain, et Jeanne Chaboche du cabinet RCT

du bâti résidentiel et tertiaire, et pour l'autonomisation des ménages vis-à-vis de la facture énergétique.

Un autre enjeu ici est celui de **l'implication citoyenne dans la production de l'énergie**. Ainsi, Laurent Courouble a été le premier à interroger la place donnée à l'habitant dans ces logiques économiques. En tant que représentant du Pôle Coopératif Énergie Environnement Nord-Pas de Calais, Laurent Courouble a notamment défendu une approche "intégrée", c'est-à-dire qui associe des entreprises, des collectivités, mais aussi des habitants, pour le développement des énergies renouvelables, à l'instar de ce que pratiquent les sociétés belges EcoPower et Vents d'Houyet.

Rejoignant cette idée d'appropriation de l'énergie par les habitants, Philippe Tostain, quant à lui, a souhaité insister sur l'appropriation de ces objectifs par les services municipaux. L'adjoint au maire de Lille a ainsi lancé un appel aux autres villes pour échanger sur la sensibilisation des élus et des employés. Dans le même sens, Emmanuel Cau a évoqué une réunion future sur la **territorialisation de la production d'énergie, de sorte que cette production soit au minimum à 50% aux mains des habitants** et de leurs représentants et que ceux-ci ne se sentent pas dessaisis de la question.

Comment réduire le nombre de kilomètres parcourus dans la région ?

► Les orientations :

"Densifier les centralités urbaines bien desservies en transports en commun"

"Développer la mixité fonctionnelle [...]"

"Lutter contre l'étalement urbain [...]"

Le SRCAE donne priorité aux solutions visant à réduire les distances parcourues par les personnes et les marchandises, plutôt qu'aux innovations techniques pour les parcourir. Ces orientations représentent certes un faible pourcentage des objectifs du SRCAE, mais sont pourtant primordiales car elles permettent surtout **d'éviter que la situation ne continue de se dégrader**.

Ce point de vue fait généralement consensus, même si le bureau d'étude remarque encore une discordance entre les professions de foi et les mesures mises en œuvre. C'est un peu ce qui ressortait aussi de la première intervention du public, celle de Christelle Viel, chargée de mission Environnement et Développement Durable à Loos-en-Gohelle, qui a décrit un public intéressé par les transports en commun, mais rebuté par le manque de correspondances, les fréquences insuffisantes et le coût encore élevé du TER... Pour un professeur d'économie des transports, la question est en fait mal posée, le problème n'étant pas de réduire le nombre de kilomètres parcourus, mais de réduire le nombre de kilomètres parcourus en émettant des GES. Or, deux modes de déplacements par exemple ne sont pas polluants et sont donc à favoriser en priorité : la marche et le vélo... Si la question des transports alternatifs et de leur attractivité a fait débat, c'est **plus largement les impacts de l'aménagement du territoire et de la périurbanisation** qui ont été mis en cause.

La salle a pointé deux risques à prendre en compte dans les démarches de densification urbaine : celui, soulevé par Emmanuel Faure d'ATMO Nord-Pas de Calais, d'une exposition accrue aux polluants et aux poussières, et celui, relevé par une représentante associative, d'oublier l'intégration des espaces naturels urbains.

Comment intervenir pour accompagner les industriels dans la mise en place de pratiques moins nocives pour l'environnement ?

► Les orientations :

"Accompagner le développement de l'efficacité énergétique dans les industries par l'usage des meilleures techniques disponibles"

"Anticiper et accompagner les ruptures technologiques dans le secteur de l'industrie, notamment dans le choix des matières premières [...]"

► **L'exemple du film** : La fabrication du verre est un procédé très énergivore, mais l'entreprise nordiste AGC a su diminuer ses consommations d'énergie de 25% et réduire ses émissions de GES et de polluants (moins 80% de NOx) en se dotant d'un nouveau four qui se veut "le plus écologique du monde".

Première innovation : remplacer l'air par de l'oxygène pur qui ne contient pas d'azote

Deuxième innovation : récupérer les fumées de combustion pour préchauffer l'oxygène et le gaz

La présence massive de l'industrie sur le territoire régional incite à une action volontariste vis-à-vis de ce secteur, qui tient compte des enjeux économiques.

Une bonne nouvelle ressort de CAP Climat : les industriels semblent conscients de leur impact sur l'environnement et sont prêts à s'engager dans l'effort collectif, comme le montre l'exemple du film. Selon Hubert Delearde de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Nord de France, cet engage-

ENJEUX, OBJECTIFS, DIAGNOSTIC ET GRANDES ORIENTATIONS

EN SAVOIR PLUS

Cette dynamique du tissu industriel en faveur de la maîtrise de l'énergie est soutenue par l'ADEME (c'est le cas d'AGC et d'Arcelor) ou par le FRAMEE, Fonds Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie et de l'Environnement.

Les initiatives soutenues par le FRAMEE peuvent être découvertes sur www.cerdd.org, rubrique "Bonnes pratiques climat"

ment est d'ailleurs dans leur propre intérêt : *"l'énergie pour les entreprises c'est un coût, donc, forcément, elles cherchent à le limiter, d'où un recours aux meilleurs technologies disponibles et aux bonnes pratiques. Encore faut-il que celles-ci soient largement diffusées et connues !"*

Ici, le levier d'incitation évoqué est celui de l'amélioration des process, lesquels représentent les ¾ des consommations énergétiques du secteur. Les plus importants gisements d'économie d'énergie restent présents dans l'industrie lourde, telles la sidérurgie ou la verrerie, mais le SRCAE préconise également l'accompagnement du tissu industriel de plus petite taille sur la maîtrise des consommations d'énergie avec en particulier l'amélioration des moteurs et des "usages transverses" de l'énergie : chauffage des bâtiments, électricité, informatique, froid pour l'agro-alimentaire... Par ailleurs, le recours aux énergies renouvelables semble être le nouveau pari pour l'industrie de demain.

Hubert Delearde, quant à lui, a tenu à souligner deux autres leviers, celui de l'organisation interne de l'entreprise, dans ses ateliers, sa logistique, ses transports... mais aussi celui des produits eux-mêmes : *"on parle beaucoup des process, mais l'énergie consommée par les entreprises, c'est aussi les produits qu'elles mettent sur le marché. Il y a là toute une politique à mettre en place pour que ceux-ci soient moins consommateurs..."*

Toutefois, le débat est encore loin d'être clos quant à la prise en compte des réalités économiques. Si **l'efficacité des investissements est connue et maîtrisée à long, voire moyen terme**, la maîtrise de ses consommations d'énergie continue d'exiger une politique d'investissement qui ne peut être supportée par un secteur privé exposé à la crise et aux difficultés financières. Ainsi, pour Didier Cheval d'Arcelor Mittal par exemple, on aborde encore trop peu le principe de la rentabilité. *"Nous avons un projet de réduction de 10% des consommations énergétiques, mais je dois dire que nous ramons pour trouver ces 10% et que nous avons du mal à atteindre la rentabilité économique"*, a ainsi expliqué ce représentant de la sidérurgie. Idem, sur la question des transports de marchandises, l'industriel affirme être intéressé par le train, mais répondre à la demande de la clientèle, qui préfère le camion par souci d'efficacité. *"Toutes les politiques mises en place ne fonctionneront pas si elles ne reposent pas sur une équation économique viable"*.

L'atteinte des objectifs du SRCAE quant à l'industrie demandera donc sans doute encore des efforts, tant du côté des infrastructures que des entreprises.



De nombreux commentaires et questions ont ponctué cette première présentation du projet de SRCAE.



PRÉSENTATION DU SCHÉMA RÉGIONAL CLIMAT AIR ÉNERGIE (SRCAE) : ENJEUX, OBJECTIFS, DIAGNOSTIC ET GRANDES ORIENTATIONS

Comment développer la production d'énergie éolienne ?

► **L'orientation** : "Atteindre les objectifs les plus ambitieux inscrits dans le Schéma Régional Éolien"

Dans le SRCAE, un des points déterminants du développement des énergies renouvelables est l'éolien, notamment du fait de conditions géographiques privilégiées. Annexe du SRCAE, le Schéma Régional Éolien se veut ainsi porteur d'ambitions volontaires. Il précise les modalités de développement de cette énergie, de façon flexible, en prenant en compte notamment les spécificités industrielles, urbanistiques et paysagères de la région.

Le Schéma Régional Éolien incite donc, d'une part, à la modernisation et à l'optimisation du parc éolien existant, et d'autre part, à l'implantation de machines de grande taille et puissance. Pour cela, il encourage par exemple le **développement de zones de développement éolien (ZDE) en milieu urbanisé**. L'exercice de quantification du projet de SRCAE conduit à estimer un potentiel d'installations supplémentaires d'ici 2020 de 325 à 590 MW, soit un potentiel total de 1082 à 1347 MW de puissance installée.

Ce développement de l'éolien pourrait avoir des retombées économiques significatives pour la région, via les différentes taxes, mais aussi et surtout via les emplois directs et indirects générés.

Toutefois, la réticence de certaines populations à l'implantation d'éoliennes s'est une nouvelle fois manifestée lors du débat. Un représentant de Nord Nature Environnement a à ce titre déploré le manque de surfaces éligibles à l'implantation dans le Schéma Régional Éolien, en raison de contraintes paysagères fortes. Il semble que l'accent doive être mis sur le respect du territoire mais aussi sur une large sensibilisation.

Un autre intervenant, du réseau Colibri, est quant à lui revenu sur l'exemple belge de l'éolienne des enfants, pour préconiser le développement d'éoliennes citoyennes.

Quelles stratégies d'adaptation face au risque de submersion marine ?

► **L'orientation** : "Anticiper les effets du changement climatique et faire évoluer en conséquence les modes de gestion des eaux continentales dans les waterings"

► **L'exemple du film** : "Situé en dessous du niveau de la mer, le triangle Dunkerque/Calais/St-Omer est actuellement protégé par une trentaine de pompes qui évacuent les eaux par des canaux (waterings). Mais l'élévation du niveau de la mer compromet à terme cette capacité d'évacuation et menace le littoral de submersion..."

S'il est un sujet anxiogène lié au changement climatique en Nord-Pas de Calais, c'est bien le risque de submersion du littoral. Entre les discours qualifiés de "catastrophistes" et les divergences quant aux mesures à prendre à court ou long terme, il semble que cette question prête encore largement à débat.

Tout le monde s'accorde sur la vulnérabilité des polders, ce territoire de 450 000 habitants gagné sur la mer, dont la majorité des côtes est déjà en recul. Mais la nature et l'urgence des réponses à apporter ne sont pas les mêmes pour tous.

Jean Schepman, Vice-Président du Conseil Général du Nord, s'alarme par exemple de l'évacuation des eaux : "on peut répondre à plus de 30 cm d'élévation des mers mais si ça doit aller au-delà, on ne saura pas répondre, surtout dans les territoires de campagne".

Une question se pose notamment : faut-il construire des digues comme en Hollande et en Belgique ? Pour Emmanuel Cau, ces solutions sont "délirantes", comparables à une "guerre contre la nature" plutôt vaine. Selon le conseiller régional, il faut dès à présent anticiper et décider avec les habitants jusqu'où laisser la mer avancer et que faire des territoires qui seront totalement, partiellement ou ponctuellement submergés, au risque de se retrouver demain "avec des milliers de personnes les pieds dans l'eau".

Pierre Stussi a cherché à calmer les inquiétudes sur le court terme, affirmant que l'État planchait actuellement sur le financement des 40 millions d'euros nécessaires aux réparations d'urgence. Sur le long terme, en revanche, le Secrétaire Général aux Affaires Régionales est resté plus vague quant à l'avenir du trait de côte, concédant qu'il sera nécessaire peut-être "d'abandonner certains territoires", mais estimant que les échéances sont encore lointaines (une vingtaine d'années) et que cet enjeu majeur est à traiter "lucidement et sereinement". Pour Louardi Boughedada, élu en charge du Plan Climat de la Communauté Urbaine de Dunkerque, la difficulté est d'élargir la prise de conscience à des cercles de décideurs moins restreints : "si les maires des petites communes ne sont pas sensibilisés à ces risques-là, ils continueront à faire des plans locaux d'urbanisme comme si de rien n'était..." et à urbaniser un littoral déjà menacé par l'élévation du niveau de la mer.



CONFRONTER NOS PRATIQUES À CELLES DES AUTRES EUROPÉENS

Issus d'une dizaine de régions européennes, les partenaires du groupe de coordination Climact Régions ont eux aussi assisté à la journée CAP Climat. Leur séjour en Nord-Pas de Calais entraine dans le cadre d'un programme consistant à identifier et partager les bonnes pratiques des uns et des autres en terme de protection du climat. Qu'ont pensé nos voisins européens de cette journée ?

"Ce genre d'événement est signe de progrès dans le sens où toutes les parties prenantes de la région étaient réunies et il me semble qu'elles ont de bonnes intentions pour travailler contre le changement climatique", explique la Suédoise Malin Lagerwall de l'Agence de l'Énergie de Norrbotten. "La chose la plus importante est que les politiques de la région ont mis la question du changement climatique à leur agenda et ont défini des objectifs pour réduire les émissions et les effets environnementaux. Mais il ne faut pas que ces acteurs se contentent de parler du changement climatique, ce qui compte, c'est quelles actions et quelles décisions sont mises en œuvre."

Une des questions récurrentes que Malin Lagerwall tire de sa propre expérience comme de CAP Climat est celle du financement des investissements pour le climat. "Là, nous devons trouver de bons arguments pour qu'économique et environnemental aillent ensemble. C'est important de montrer que si les entreprises ont un "profil vert", elles sont plus compétitives, si elles travaillent sur l'efficacité énergétique, elles peuvent gagner et économiser beaucoup d'argent et ainsi de suite... Les mêmes arguments sont valables si vous parlez au grand public ou aux autres acteurs."

Pour José V. Chorda qui travaille au Centre d'étude environnemental de la Méditerranée à Valence en Espagne, des événements comme CAP Climat sont intéressants pour une grande diversité de participants : non seulement les politiques et techniciens, mais aussi un public plus large qui a la chance d'être associé aux discussions, de faire des propositions concrètes et de



poser des questions. Plus précisément, quant aux solutions évoquées au cours de la journée, l'Espagnol relève lui aussi l'importance de l'aspect financier : "déterminer comment atteindre le 3*20 est nécessaire, pas seulement en élaborant un plan, mais en appliquant ce plan en fonction des budgets disponibles". En guise d'illustration, José V. Chorda évoque l'isolation des bâtiments : "des investissements sont nécessaires pour la recherche de nouvelles techniques, mais il existe déjà des techniques traditionnelles qui sont bon marché et efficaces".

Représentant la mairie de Berlin, Helge Linke insiste quant à lui sur la nécessité d'interactions continues entre de tels temps de paroles et des moments de planification et de mise en œuvre.

S'il a été impressionné par "l'objectivité" des échanges, il l'a été aussi par leur peu "d'épices et de passion"... Pour lui, en effet, il s'agissait plus d'une présentation de la gouvernance régionale que d'une discussion. "Je pense que l'Allemagne a plus développé une tradition de dialogue entre les institutions et les citoyens. Mon impression est due à la façon dont la discussion était menée. J'ai regretté le manque d'engagement et d'émotion du public. Je crains qu'il ne soit pas habitué à cela." Pour lui, un exemple de bonne gouvernance serait celui où les citoyens s'identifient aux solutions parce qu'ils y sont impliqués.

Tous les trois semblent d'accord pour dire qu'il ne s'agit pas de "réinventer le chaud", mais de partager nos différentes solutions pour les adapter à nos structures respectives. C'est d'ailleurs Malin Lagerwall qui a conclu

EN SAVOIR PLUS



Ce projet de coopération sur le climat fédère onze gouvernements régionaux, représentatifs de la diversité européenne.

Financé dans le cadre du programme européen INTER-REG IVC, il consiste à détecter dans l'ensemble des régions européennes les bonnes pratiques en matière :

- d'observation des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- d'élaboration de politiques de réduction des GES,
- ainsi qu'en matière de pilotage et d'implication des acteurs locaux.

Au total, plus de 120 bonnes pratiques dans une vingtaine de pays ont été recensées avec pour objectif de produire des recommandations dans ces trois domaines. En effet, malgré la pluralité des formes, des principes communs émergent, formulés en recommandations pour guider les territoires dans la mise en œuvre d'un observatoire et/ou d'une stratégie pour le climat, avec une attention particulière portée à la gouvernance. Elle sont parues sous la forme de manuels, illustrés par les meilleures pratiques recueillies à l'échelle de l'UE.

Site internet du projet : www.climactregions.eu

la journée de CAP Climat par ces termes : "Nous progressons par la collaboration, par l'échange d'expériences, parce que nous sommes tous de régions, de cultures différentes, mais nous avons un point commun, c'est que nous n'avons qu'une seule planète et que nous voulons la conserver, pas seulement pour nous, mais aussi pour les générations futures".



TABLE RONDE - QUELLES ARTICULATIONS ET QUELLES SYNERGIES ENTRE AUTOUR DU CLIMAT EN FRANCE ET EN EUROPE ?



LES CONDITIONS D'UNE MOBILISATION À TOUTES LES ÉCHELLES

L'urgence climatique est l'affaire de tous, la responsabilité de chaque acteur, de chaque territoire, quelle que soit sa taille. À tous les échelons décisionnels, les différents acteurs se doivent d'œuvrer à la réduction des émissions de GES : c'est une condition indispensable pour enrayer un réchauffement dont nous savons désormais qu'il dépassera le seuil de 2°C sur lequel s'étaient concentrés les efforts de la communauté internationale. Reste à articuler entre eux les engagements et mesures adoptés et à créer, qu'ils soient locaux, nationaux ou internationaux. Tel était l'objet de cette table ronde de CAP Climat 2011.

Les cohérences entre les différents niveaux de décision et d'action sur le climat se construisent chaque jour. Mais l'ampleur et la rapidité des dispositifs de lutte contre les changements climatiques entraînent parfois un sentiment de complexité, d'enchevêtrement inextricable... Présenté le matin de CAP Climat, le SRCAE, par exemple, vient s'ajouter aux précédents dispositifs nationaux, aux négociations internationales et aux dynamiques locales déjà à l'œuvre dans notre région. Nombre d'acteurs s'interrogent donc sur la manière dont s'articulent ces différents cadres et sur l'insertion de leur propre niveau d'action dans le paysage, et sur la capacité de ces différents plans, schémas et programmes à atteindre, une fois additionnés, le 3*20...

"Au-delà de 2°C d'augmentation des températures (par rapport à la période pré-industrielle), les experts du climat annoncent des bouleversements irrémédiables. Malgré les engagements internationaux, la planète pourrait se réchauffer de 3 ou 4°C."

Serge Lepeltier,
Ambassadeur pour la France dans les négociations internationales sur le climat



De gauche à droite : Michel Sergent, Sénateur du Pas de Calais, Daniel Delalande, chef du département de lutte contre l'effet de serre au Ministère de l'Écologie, Louardi Boughedada, Vice-Président en charge du Plan Climat à la Communauté Urbaine de Dunkerque, et Serge Lepeltier, Ambassadeur pour la France dans les négociations internationales sur le climat

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'INTERVENTION ET DE DÉCISION

Cohérence des SRCAE avec le 3*20 ?

Décliner les objectifs du 3*20 et du facteur 4 au niveau local, c'est aussi l'idée des Schémas Régionaux Climats Air Énergie. Mais, sur le terrain, le scepticisme des citoyens n'est pas dissipé. Ainsi, à l'occasion de la table ronde, Mireille Havez, vice-présidente de la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES), a fait part de la vive inquiétude des associations, quand un scénario aussi volontariste que celui du Nord-Pas de Calais permet d'atteindre difficilement le 3*20, mais pas le facteur 4. De son côté, Stéphane Baly de l'association Virage Énergie pose une question proche : *"N'y a-t-il pas une schizophrénie entre le déclaratif et l'opérationnel par rapport à l'objectif du 3*20 ? Au final, quand on fera l'agrégation des 22 SRCAE, on sera bien en-deçà du résultat, étant donné qu'il n'y a pas de solidarités inter-régionales, c'est-à-dire de région qui ferait un effort supplémentaire pour compenser nos manques"*.

Face à ces incertitudes, Daniel Delalande s'est voulu rassurant : *"Les schémas régionaux ne viennent pas dans un paysage désertique où il y aurait un "avant" et un "après" SRCAE"*. Et le représentant du Ministère de citer l'exemple du Plan Climat Nord-Pas de Calais, antérieur au schéma. *"La démarche de l'État a été de reprendre toutes ces initiatives existantes pour constituer les schémas"*. Selon lui, **l'enjeu de la montée en puissance des SRCAE se situe dans la procédure de révision d'ici 5 ans**, qui permettra de mesurer - voire réviser - la progression régionale vers l'objectif national.

Serge Lepeltier, lui, a semblé confiant quant à l'objectif du Paquet Énergie Climat (3*20) : *"Heureusement, ce n'est pas la somme des schémas régionaux qui fera le résultat final, car il y a beaucoup d'autres actions hors schémas, comme les quotas d'émissions pour les industriels, les mesures normatives qui s'adressent au bâtiment, etc"*. En revanche, pour atteindre le Facteur 4, Serge Lepeltier n'est pas dupe et évoque une *"véritable révolution"*. *"En ce moment, on amorce la pompe"*, a expliqué l'ambassadeur. *"Mais il faut se rendre compte que les mesures qui seront à prendre et qui vont largement au-delà du Grenelle, devront être très très fortes. Il faut que nous en soyons tous conscients"*.

Serge Lepeltier relève toutefois trois questions emblématiques n'ayant pas été tranchées. Elles seront les principaux enjeux de la Conférence internationale de Durban de la fin 2011...

- Quelles suites pour le protocole de Kyoto dont la première phase d'engagement s'achève en 2012 ?
- Comment réduire les émissions des pays émergents tout en préservant leur développement ?
- Quels financements ?

Dans ce contexte mondial, l'Europe peut être un puissant moteur. En se montrant exemplaire, elle a ainsi la capacité d'entraîner les autres pays dans la réduction des émissions de GES. Par exemple, si les entreprises européennes s'engagent dans les économies d'énergie, les entreprises étrangères se mettront au diapason, pour rester compétitives et pour accéder à un marché européen de 500 millions de consommateurs.

LIMITER LA HAUSSE DES TEMPÉRATURES À 2°C : UN DÉFI PLANÉTAIRE

Serge Lepeltier a souligné l'extraordinaire complexité des négociations internationales, compte-tenu de la difficulté d'un consensus entre les 190 pays du monde.

Revenant sur le Sommet de Copenhague, largement perçu comme un échec, l'ambassadeur climatique a nuancé le propos : *"Jamais les chefs d'État ne s'étaient autant impliqués, mais le processus n'était pas le bon. On s'est retrouvés avec une vingtaine de chefs d'État, dont les décisions ne pouvaient pas être imposées aux 180 autres ! Toutefois, cela a permis d'avancer sur un certain nombre de sujets et, si les décisions n'ont pas été prises à Copenhague, elles l'ont été à Cancun, un an après"*. Les négociateurs s'étaient notamment accordés sur un niveau d'ambition : limiter la hausse des températures à 2°C par rapport à la période pré-industrielle. Mais, pour l'instant, ce défi semble difficile à tenir car l'addition des engagements de chacun des pays porte la limitation à seulement 3 ou 4°C.

*"Je n'ai aucune inquiétude pour la France quant à la réalisation de l'objectif 3*20, mais en revanche, le Facteur 4 est une véritable révolution."*

Serge Lepeltier,
Ambassadeur pour la France
dans les négociations
internationales sur le climat



TABLE RONDE - QUELLES ARTICULATIONS ET QUELLES SYNERGIES ENTRE AUTOUR DU CLIMAT EN FRANCE ET EN EUROPE ?

Penser global, agir local

Le rôle de l'Europe s'affirme ainsi à la fois dans les propos de Serge Lepeltier et de Daniel Delalande. Selon ce dernier, la feuille de route communautaire est "mieux clarifiée" grâce aux objectifs précis du 3*20, qui se traduisent ensuite État par État. Aussi, pour la France, les objectifs sont-ils déclinés par secteurs, via les deux lois Grenelle : bâtiment, transports, etc. Partant de là, si nombre d'engagements sont pris à l'échelle du pays, de l'Europe et de la planète, **c'est très généralement au niveau local que des solutions concrètes doivent être trouvées et appliquées pour atteindre ces objectifs.**

Un exemple de cette déclinaison locale a été donné avec le cas du Plan Climat Territorial de la Communauté Urbaine de Dunkerque, présenté par son vice-président, Louardi Boughedada.

Autre illustration locale : la Fédération Départementale de l'Énergie du Pas de Calais (FDE62). Regroupant 894 communes, la FDE62 facilite les négociations entre les collectivités et les fournisseurs d'énergie. Elle permet également de mettre en œuvre des politiques ambitieuses en matière de maîtrise de l'énergie, par des audits, de l'accompagnement, voire du financement. Président de la Fédération, le sénateur Michel Sergent indique que ces démarches sont le plus souvent portées par les communautés de communes, la maîtrise de l'énergie étant rarement la préoccupation première du maire – souvent débordé – d'une toute petite commune... et surtout, demandant une expertise technique rarement disponible au sein des plus petites communes.

Incitation ou sanction : des mesures obligatoires ?

Faut-il donc entrer sur le terrain de l'incitation et de la sanction pour parvenir à atteindre les objectifs internationaux à l'échelle régionale, voire locale ? En effet, si des réglementations claires existent sur le climat, elles semblent dans l'ensemble assez peu contraignantes... et leurs résultats insuffisamment contrôlés...

"Dans le cadre du protocole de Kyoto, la France est obligée de stabiliser ses émissions de GES sur la période 2008-2012 par rapport à 1990", a rappelé Daniel Delalande. La menace de la sanction est employée par les instances onusiennes, via des visites de contrôle. Si le calcul de nos émissions de GES est mal effectué ou donne des résultats insuffisants, l'Etat écope d'un redressement ; à l'inverse, **pour toute baisse d'émissions constatée, un crédit est alloué.** Le pays peut ensuite vendre ou échanger pour financer de nouvelles actions de réduction. Le pays est également tenu de justifier ses résultats auprès de l'Europe. Tous les deux ans, un rapport est ainsi remis à la Commission européenne pour expliquer la trajectoire empruntée, les moyens mis en œuvre... une contrainte qui permet "un pilotage beaucoup plus fin". Selon Daniel Delalande, ces documents montrent que les scénarii mis en œuvre au niveau national permettent d'atteindre le 3*20 et même d'aller au-delà. Néanmoins, a-t-il souligné, ces résultats

sont conditionnés au maintien d'un même rythme d'efforts, en particulier dans le secteur du bâtiment.

À défaut de sanctions, il semble donc que les acteurs du climat doivent essentiellement **compter sur la force de l'incitation.** Mais cela suffit-il ?

À travers l'expérience de la FDE62, Michel Sergent a livré ici une réponse mitigée. Ainsi, alors que la Fédération proposait à ses membres un audit sur leur consommation énergétique, elle en a convaincu 310 d'assister aux réunions et 120 ont été assez motivés pour attaquer, voire finir la démarche. Mais Michel Sergent déplore les 600 autres n'ayant pas répondu... "Vous voyez bien qu'on peut aller encore plus loin ! Je pense notamment à l'éclairage public. On sait qu'avec un certain nombre de mesures qu'on peut atteindre entre 25 et 35 % d'économies, ce qui n'est pas négligeable dans le budget d'une commune." Mais aussi beaucoup plus motivant dès lors que le Maire prend conscience que des investissements bien menés signifient des économies importantes sur le budget de fonctionnement de la commune... et encore davantage avec la **hausse à venir du coût de l'énergie !** Il s'agit donc pour Michel Sergent de poursuivre la sensibilisation, en multipliant notamment les occasions d'informer et de rencontrer les élus, mais aussi les directeurs techniques.

L'indispensable mobilisation de tous

De son côté, Louardi Boughedada préfère l'incitation à la sanction et la juge plus efficace. Pour lui, le message passe par un discours adapté à chaque interlocuteur. Sur le Dunkerquois, 90% des émissions de GES sont dues à l'industrie, ce qui rend la tâche malaisée pour la Communauté Urbaine. Mais, selon le Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD), ce n'est pas parce que la marge de manœuvre des collectivités locales est limitée qu'il faut baisser les bras...



Michel Sergent

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'INTERVENTION ET DE DÉCISION



Les intervenants ont débattu de la manière dont s'emboîtaient les différents dispositifs du local à l'international. L'objectif étant, avant tout, de réunir les conditions d'une mobilisation à toutes les échelles...

Dans sa démarche de Plan Climat, la CUD s'efforce donc de **traduire les enjeux du climat dans le propre intérêt de chacun** : communes, acteurs économiques, associations, bailleurs sociaux, etc. Louardi Boughedada rappelle que les économies d'énergie peuvent se traduire en *"monnaie sonnante et trébuchante"*. Au-delà, l'élu espère que le climat devienne un enjeu *"auquel on prend plaisir"*, au-delà de l'obligation induite par les réglementations et les attentes de la société civile.

Mais pour cela, le succès d'une telle politique nécessite une bonne communication. Il s'agit de **sensibiliser activement les citoyens, pas de se contenter de les informer** des changements ou des dispositifs créés - avec des actions comme les familles-témoins, du conseil à la population, de l'incitation aux transports alternatifs.

L'autre condition du succès repose sur le décloisonnement des services municipaux qui doivent être formés aux enjeux climatiques et à leurs conséquences pour leurs missions. *"Il faut créer des réflexes : le réflexe d'imperméabiliser le moins possible quand on refait une route, le réflexe des économies d'énergie dans les bâtiments publics, etc."*

Mais, si cet effort de mobilisation collective apparaît clairement à l'échelle locale, les territoires semblent encore mal pris en compte dans les négociations internationales - malgré le succès des gouvernements locaux à Copenhague et dans les négociations qui ont suivies. *"L'implication des gouvernements locaux a été formellement actée à Cancun, mais dans les faits, ce n'est pas le cas"*, a ainsi expliqué Serge Lepeltier. *"Pourtant, la mise en œuvre se fait le plus souvent par les collectivités locales..."* Pour une meilleure reconnaissance de cet échelon local, Serge Lepeltier a notamment invité les parlementaires à plus de volontarisme sur la question du climat dans leurs fiefs

locaux. *"L'élu local, le maire en particulier, est presque poussé par sa population à faire de l'environnement et de l'écologie, parce que ses habitants veulent une ville propre, sans pollution, alors que le parlementaire va être sous la pression des lobbys. Je vois des parlementaires qui viennent progressivement à l'écologie par leurs actions locales. C'est souvent par la proximité qu'arrive le changement..."*

Faut-il changer la fiscalité pour financer la lutte contre les changements climatiques ?

Enfin, en plus des difficultés à se faire entendre, les collectivités rencontrent aussi des difficultés de financement. Pour Louardi Boughedada, les enjeux climatiques supposent en effet des investissements importants. *"Ces investissements vont sûrement rapporter gros, le problème, c'est de sortir les premiers euros !"*

Pour la mise en œuvre des Plans Climat Territoriaux, l'élu parie sur les revenus du **marché carbone** mis en place par le protocole de Kyoto. Ce sont, en effet, quelques 14 milliards d'euros que la France devrait progressivement récupérer avec les **quotas d'émissions** des entreprises : *"Comment cet argent va-t-il être réparti ? Nous espérons que les collectivités locales, qui ont des politiques publiques à financer, ne verront pas cet argent leur passer sous le nez"*. Une autre question se pose quant à ce système des quotas : qu'advient-il si le protocole de Kyoto n'est pas prolongé ? Selon Serge Lepeltier, le marché carbone européen devrait perdurer - d'autant qu'il est le seul à véritablement fonctionner -, mais rien n'est moins sûr pour le reste de la planète...

À la FDE62, Michel Sergent s'est penché sur une autre source de financement : les **Certificats d'Économie d'Énergie** [voir encadré en page 7]. *"C'est une piste intéressante pour les collectivités. Celles qui ont vraiment fait des investissements auront un*

TABLE RONDE - QUELLES ARTICULATIONS ET QUELLES SYNERGIES ENTRE LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'INTERVENTION ET DE DÉCISION AUTOUR DU CLIMAT EN FRANCE ET EN EUROPE ?

retour si elles apportent la preuve de ces investissements". L'obtention de ces certificats demande un montage financier complexe, mais qui peut valoir la peine. Par exemple, en mutualisant les efforts, la FDE62 a déjà restitué 150 000€ aux communes mobilisées.

De son côté, sous sa casquette de maire de Bourges, Serge Lepeltier a testé les **Partenariats Public-Privé (PPP)**, dispositif consistant à faire appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement public avec un cahier des charges fixé par la collectivité. Il existe ainsi de nouveaux secteurs où la démarche s'avère environnementale, mais aussi rentable, comme l'utilisation du bois dans le chauffage urbain ou la rénovation thermique des bâtiments. Le retour sur investissement – à plus ou moins long terme – permet à l'entreprise délégataire de convaincre une banque.

Ces trois exemples montrent que les mécanismes sont souvent complexes à mettre en œuvre, et par ailleurs insuffisants à financer la transition énergétique. Cependant, d'après Daniel Delalande, dans l'attente de nouvelles mesures, ces mécanismes sont suffisants pour introduire le changement : sa préférence va aux ressources du **Fonds Chaleur**, aux **tarifs d'achats préférentiels pour les énergies renouvelables**, ainsi qu'aux différents **appels à projets** : éco-quartier, éco-cité, transports en sites propres...

Mais tous les secteurs ne sont pas égaux. Par exemple, qu'ils soient ou non préoccupés par leurs émissions de GES, les industriels ont bien compris la nécessité économique de baisser leurs consommations d'énergie. Pour Serge Lepeltier, donc, pas d'inquiétudes, ils sauront mettre en place des actions bénéfiques au climat. En revanche, le **secteur du bâtiment et celui des transports demandent, eux, des financements publics conséquents**. *"Il faut porter une attention particulière sur l'isolation des bâtiments anciens, il faut trouver de l'argent public pour obliger à le faire, sinon on n'arrivera pas à atteindre les objectifs. Le deuxième grand enjeu, c'est les transports, on a trouvé quelques formules comme le bonus-malus, mais il faudrait y mettre plus d'argent"*. Ici, le problème est donc toujours éminemment politique... et renvoie à la seconde stratégie préconisée par Daniel Delalande, celle de porter ce projet de taxe carbone au niveau européen. Les discussions sont d'ailleurs déjà engagées à Bruxelles en ce sens.

"Le Grenelle II n'est qu'une étape pour aller plus loin."

Daniel Delalande,
chef du département de lutte
contre l'effet de serre au
Ministère de l'Écologie



Daniel Delalande et Louardi Boughedada

PETITE SÉLECTION DU FORUM DES RESSOURCES ET DES INITIATIVES

APPA - L'AIR, C'EST LE CLIMAT ET LA SANTÉ !

Climat et qualité de l'air... même combat ? Fortement centré sur la lutte contre le réchauffement climatique, le Schéma Régional Climat Air Énergie intègre - et c'est nouveau - la qualité de l'air et affirme le lien étroit entre celle-ci et la santé.

La prise en compte de cet enjeu majeur doit beaucoup entre autres à l'influence et au travail de l'APPA (Association pour la Prévention de la Pollution atmosphérique). "Pendant un événement comme CAP Climat, nous sommes là pour rappeler qu'on ne doit pas oublier la santé", explique sa directrice, Corinne Schadkowski, "et pendant un colloque sur la santé, nous rappelons le climat !"



L'APPA propose ainsi ses ressources et son soutien aux différents acteurs susceptibles de mener des actions sur la qualité de l'air et/ou l'environnement et la santé. L'association va ainsi venir en appui pour des projets d'Agenda 21, proposer des formations aux bailleurs sociaux, organiser des séminaires avec des CCAS, etc. "Sur la qualité de l'air intérieur, par exemple, ces dernières années, on a réussi à faire baisser les intoxications au monoxyde de carbone, mais il faut que ça dure ! Avec les rénovations thermiques notamment, il faut faire attention, ne pas seulement penser au gain climatique, s'assurer qu'il y ait une démarche globale. Cela suppose des formations pour les travailleurs sociaux, les professionnels du BTP, mais aussi les bricoleurs du dimanche..."

EN SAVOIR PLUS

L'APPA : Association scientifique et technique pour une meilleure connaissance et prévention des phénomènes de pollution atmosphérique et de leurs effets sur la santé et l'environnement : www.appa.asso.fr

ADAV - LE VÉLO : UN LOISIR, MAIS AUSSI UN MODE DE DÉPLACEMENT

L'Association Droit au Vélo regroupe des usagers de la bicyclette autour de la promotion du vélo comme mode de déplacement. Cette démarche se traduit par l'édition de guides et fiches pratiques, par de l'accompagnement à la mise en place de plan de déplacements pour des collectivités, des entreprises, des pédibus et vélobus pour les scolaires, etc.

Au-delà, l'association propose aussi son expertise aux collectivités pour que l'aménagement de leur territoire tienne compte au maximum des besoins des cyclistes. À ce titre, l'ADAV a ainsi participé aux ateliers transports et qualité de l'air du SRCAE et Sébastien Torro-Tokodi, conseiller en écomobilité, se réjouit que le vélo n'ait pas été oublié dans le schéma.

Selon lui, l'un des points forts du texte est sa volonté de densification des centres-villes. "C'est l'étalement urbain qui est à l'origine d'une utilisation accrue de la voiture, pour les courses, le travail... Au Pays-Bas, par exemple, les centres-villes sont plus animés, en petits commerces notamment, et c'est sans doute une des raisons pour lesquelles il y a plus de cyclistes." Reste à savoir, pour Sébastien Torro-Tokodi, comment les collectivités locales vont prendre en compte tout le travail effectué sur les pôles d'échange entre les différents modes de transports, avec notamment la question de l'aménagement des stationnements cyclistes. Selon l'ADAV, l'écueil récurrent des schémas locaux de déplacements est qu'ils opposent souvent une vision du vélo comme loisir à une vision du vélo comme mode de déplacement quotidien. "À Lille Métropole, par exemple, ce ne sont pas les mêmes services qui s'occupent des pistes cyclables et des espaces naturels, comme la Voie Verte le long de la Deûle qui peut être très agréable pour une promenade, mais pas forcément adaptée à un usage quotidien". Dans ce sens, l'ADAV espère que ses propositions de liaisons systématiques entre les réseaux cyclables urbains et les voies vertes seront entendues...

EN SAVOIR PLUS

L'ADAV est aussi le premier (et pour l'instant l'unique) Pôle Info Déplacement, petit frère des Espaces Info Énergies, en Nord-Pas de Calais. Complémentaire aux EIE, il apporte conseil à qui souhaite requestionner sa mobilité. www.droitauvelo.org

PÔLE COOPÉRATIF ÉNERGIE ENVIRONNEMENT NORD- PAS DE CALAIS - QUAND LA COOPÉRATION FAIT LA FORCE DES ENR

Le Pôle Coopératif Énergie Environnement, co-animé par l'APES et l'URSCOP Nord-Pas de Calais, réunit des entreprises existantes ou en cours de création pour promouvoir et développer une offre locale en énergies renouvelables, selon le modèle de l'économie sociale et solidaire (ESS). Face à la concurrence des grands groupes et à des logiques de rentabilité à court terme, le regroupement entend ainsi coupler les enjeux économiques du domaine de l'énergie à ses enjeux sociaux et environnementaux.

"Notre premier constat, c'est qu'il n'y a pas que le "tout marchand" qui compte", détaille Laurent Courouble, co-animateur du Pôle aux côtés de l'URSCOP. "Aujourd'hui, un grand nombre de personnes se positionne sur le champs des énergies renouvelables, mais les arguments sont souvent moins environnementaux que financiers. Nous, nous voulons lutter contre la précarité énergétique, pour que l'énergie profite à tout le monde. Ici, notre différence, c'est surtout l'idée d'impliquer les habitants, de nouer de vrais partenariats, avec les collectivités locales notamment, de faire de la pédagogie sur les économies d'énergie..." Dans le cadre du SRCAE, les propositions du regroupement s'inspirent notamment d'expériences comme celle d'EcoPower en Flandres belges et les Vents d'Houyet en Wallonie, des coopératives en énergies renouvelables faisant appel aux habitants pour participer financièrement et humainement à la production de l'énergie. Pour le Pôle Coopératif, ces objectifs passent donc par la mutualisation de l'information et des moyens, la participation à la vie du territoire, la sensibilisation des pouvoirs publics et acteurs économiques, mais aussi l'organisation d'une filière complète et pérenne : "Pour l'instant, on a des entreprises, mais on va aussi avoir besoin de chercheurs, pour améliorer les techniques par exemple".

Laurent Courouble insiste également sur un deuxième constat : "Cette démarche s'appuie sur des projets économiques existants, avec des entreprises comme Énercoop Nord-Pas de Calais ou les Bâisseurs de l'Économie sociale et solidaire, mais aussi des moyens de financer les projets, en particulier avec les Cigales".

EN SAVOIR PLUS

Le Pôle Coopératif Énergie Environnement

laurentcourouble@apes-npdc.org
03 20 30 98 25

"MAINTENANT NOUS SOMMES PRÊTS À NOUS IMPLIQUER DAVANTAGE !"

Près d'un quart des participants de CAP Climat 2011 ont répondu au questionnaire d'évaluation de la manifestation. Parmi eux, 93% se disent satisfaits, voire très satisfaits de cette journée. En cette période d'actualité particulièrement riche autour du Plan Climat Nord-Pas de Calais qui constitue habituellement le fil rouge de CAP Climat, les esprits étaient nombreux à vouloir en savoir plus sur les politiques climat en Nord-Pas de Calais.

- Des dynamiques régionales (Plan Climat, SRCAE) désormais plus claires pour plus de 86% des répondants... mais un besoin toujours vif d'informations : demande de suites et d'approfondissements, souhait que soient créés des lieux et des temps d'échanges autour des bonnes pratiques, que des actions de communication et de sensibilisation soient menées à destination des citoyens... mais aussi que ces politiques soient suivies d'actions concrètes et de résultats tangibles !

- Les retours au questionnaire témoignent également de l'envie des participants de s'impliquer au niveau régional pour la lutte contre les changements climatiques : 25% se disent prêts à signer la charte d'engagement, presque 40% à participer à un groupe de travail, et enfin 27% à apporter son témoignage dans divers lieux...

Les suites : 5^{ème} édition de CAP Climat en septembre 2012 !

Quelles suites à la dynamique climat en 2012 après le Sommet de Durban et l'année de la Conférence Internationale pour le Développement Durable de Rio 2012 ? Entre le Plan Climat Nord-Pas de Calais et un SRCAE qui sera désormais stabilisé, la 5^{ème} édition de CAP Climat sera l'occasion de poursuivre la mobilisation.

L'enjeu ne sera pas des moindres : une fois le cadre institutionnel fixé, le temps sera celui de l'appropriation. CAP Climat 2012 devrait ainsi offrir l'opportunité de mieux maîtriser les ressorts, tenants et aboutissants des objectifs prioritaires et des actions structurantes des dynamiques climat en Nord-Pas de Calais, à chaque échelle : qu'il s'agisse du niveau régional, infraterritorial ou des acteurs privés. Il s'agira également de donner un nouveau souffle à l'implication des acteurs qui ont participé activement aux travaux depuis 2008, successivement au profit de la co-construction du Plan Climat Nord-Pas de Calais et du SRCAE...



REMERCIEMENTS

- POUR LEUR PRÉSENCE ACTIVE SUR LE FORUM RESSOURCES ET INITIATIVES : CD2E - cd2e Création Développement EcoEnterprises - 03 21 13 06 80 - contact@cd2e.com - www.cd2e.com ; MRES – Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités - Audrey Delemer - 03 20 52 12 02 - a.delemer@mres-asso.org - www.mres-asso.org ; Les amis de Klimato - Joël Campagne - 06 22 29 74 51 - klimato@mres-asso.org - <http://klimato.wordpress.com> ; APPA (Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique) - Corinne SCHADKOWSKI - 03 20 31 51 57 - cschadkowski@appanpc.fr - Laetitia DAVRANCHE - 03 20 31 51 57 - ldavranch@appanpc.fr - www.appanpc.fr ; ATMO (Association agréée de surveillance de la qualité de l'air) - Céline DESORIAUX - 03 59 08 37 30 - c.desoriaux@atmo-npdc.fr - www.atmo-npdc.fr ; Projet Européen Climact Régions - Julian PERDRIGEAT - 03 28 82 74 38 - www.climactregions.eu ; CCIR - Le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie - Ariane DUMAS - 03 20 63 68 08 - a.dumas@nordpasdecalsais.cci.fr - www.nordpasdecalsais.cci.fr ; ADAV - Association Droit au Vélo - Sébastien TORRO-TOKODI - 06 28 13 18 57 - sebastien.torro-tokodi@droitauvelo.org - www.droitauvelo.org ; APES Nord-Pas de Calais - Pôle Coopératif Energie Environnement Nord-Pas de Calais - Laurent COUROUBLE - 03 20 30 98 25 - laurentcourouble@apes-npdc.org - www.apes-npdc.org ; Association des Cigales du Nord-Pas de Calais - Julien KIEFFER - 03 20 54 09 51 - contact@cigales-npdc.org - www.cigales-npdc.org
- POUR LEUR PARTICIPATION AUX FILMS DIFFUSÉS PENDANT LA PLÉNIÈRE SRCAE : ARH : Association Régionale pour l'Habitat Nord-Pas de Calais - François DELHAYE - 03 28 16 07 78 - f.delhaye.arh@npdc.org - www.hlm-nord-pas-de-calais.org ; Sia Habitat – Groupe SIA - Jean-Roger CARCEL - 03 27 93 07 07 - jean-roger.carcel@groupe-sia.com - www.sia-habitat.com ; Ville de Tourcoing - Caroline CAUDRON - 03 59 63 40 32 - ccaudron@ville-tourcoing.fr - www.tourcoing.fr ; AGC Glass Europe - Benoit LIGOT - 00 32 2 674 34 57 - benoit.ligot@eu.agc.com - www.agc-glass.eu

Cerdd, Pôle Climat Nord-Pas de Calais, janvier 2012

Site du 11/19 - rue de Bourgogne
62750 Loos-en-Gohelle

Direction de la publication :

Emmanuel Bertin, Emmanuelle Latouche

Rédaction : Zoé Busca, Elaine Briand, Julie Nicolas

Animation de la 4^{ème} édition de CAP Climat :

Pierre Wolf, journaliste indépendant

Crédits photographiques : Conseil Général du Pas de Calais, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, Romain Decambroy

Comité de relecture : comité technique Plan Climat

Nord-Pas de Calais

Mise en page : Studio Poulain

Impression : Imprimé sur papier Mix FSC avec encres végétales - Nord'Imprim



Les autres partenaires des projets et activités du Cerdd :
Communauté d'Agglomération Lens-Liévin, Gaz de France - Suez, Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités, Environnement et Développement Alternatif, Union Régionale des CPIE, Ville de Valenciennes, Lille Métropole Communauté Urbaine



PLAN CLIMAT
NORD - PAS DE CALAIS